

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Commission sénatoriale

(La séance est ouverte à 14 h 15)

M. MERCIER.- Monsieur le Président, merci d'avoir accepté de rencontrer quelques instants les Conseillères et les Conseillers généraux du Rhône.

Je remercie tous les membres de la commission qui vous ont accompagné et qui sont présents.

Et je remercie les Sénateurs du département et des départements voisins qui nous ont rejoints.

Ce matin nous avons évoqué ce que pourrait être demain l'organisation territoriale dans notre région et dans notre département. Et s'il y a bien une idée à laquelle nous adhérons tous, c'est qu'il ne faut pas traiter uniformément les territoires, mais qu'il y a des situations propres, particulières, qui peuvent justifier des solutions différentes.

Aujourd'hui le département du Rhône est territorialement un petit département. Si nous n'en avons pas eu conscience, M. Krattinger nous l'a rappelé sept fois (j'ai compté). Donc territorialement, notre département n'est probablement pas le plus grand de France, nous avons environ 1,7 million d'habitants, dont une part très importante dans la Communauté urbaine, autour de 75 %, ce qui fait bien sûr beaucoup. Nous avons bien conscience de cette réalité pour le Département, c'est-à-dire que nous veillons à ce que le Département soit très présent dans l'agglomération.

Nous l'avons fait par notre organisation d'abord : il y a partout, sur tout le territoire départemental, au moins une Maison du Département par canton. Et l'essentiel de nos fonctionnaires est sur le territoire.

Nous n'avons pas envie de construire un Hôtel du département, comme cela s'est fait parfois, d'abord parce qu'ici c'est chez nous, cela nous appartient, on loge volontiers le Préfet mais c'est chez nous, et nous voulions

faire autre chose. Nous avons pensé que la décentralisation, ce n'était pas avoir un Hôtel du Département, mais c'était avoir une collectivité au plus près de la population, et compte tenu que l'on s'occupe d'abord des plus pauvres, c'était d'être auprès des plus pauvres.

Nous avons reçu dans l'agglomération urbaine plus de 200 000 personnes l'an dernier. C'est vous dire que nos Maisons du Département sont utiles. Je ne suis pas certain qu'il y ait eu autant de monde dans toutes les mairies. On ne fait pas un concours, mais 200 000 personnes dans les Maisons du Département, dans l'agglomération, cela veut dire que le Département est présent.

Quand on dit que le Département est une institution vieillotte, rurale, connue dans la campagne et pas en ville, c'est archi-faux. Nous sommes très présents, et les gens viennent dans nos bureaux chercher ce à quoi ils ont droit.

Donc, une organisation territoriale très poussée.

Nos compétences, il y a celles que la loi nous donne, comme l'a rappelé M. Rivalta tout à l'heure : 50 % à peu près pour ce qui est social.

Notre budget est un budget plutôt faible pour la taille du Département. Nous avons un budget de 1,6 milliard d'euros, plus les sommes nécessaires pour gérer la dette, mais en dépenses vraies, au budget primitif, nous avons à peu près 1,6 milliard d'euros. Et la moitié de cette somme est consacrée au domaine social, sous toutes ses formes.

Après, nous avons très naturellement des actions qui sont propres aux Départements : nous avons un grand nombre de collèges, 111, plus les collèges privés. Donc nous avons un grand nombre de collèges. On y dépense beaucoup d'argent : à peu près 300 millions d'euros par an tout compris. Ce qui nous fait une forte implication dans ce domaine.

Et nous aidons les communes, nous les aidons du mieux que nous pouvons, en respectant la volonté des Conseils Municipaux, et à travers des contrats pluriannuels qui lient le Département aux communes. En fait, cela lie uniquement le Département, puisque la seule obligation pour les communes est d'encaisser les subventions qu'on leur a accordées. Elles ont le droit de changer l'objet de la subvention par des avenants multiples, dont personne ne se prive. Mais nous aidons assez fortement les communes du département, qui sont donc plutôt bien équipées à la suite de cette aide.

Puis nous avons aussi des politiques propres. Par exemple, sans entrer dans les détails, nous sommes en train de construire, avec la seule aide de l'État, cela nous coûte à peu près 100 millions d'euros et nous avons eu 10 millions d'euros de l'État, c'est très bien, une liaison express ferroviaire entre le centre de Lyon et l'aéroport de Saint-Exupéry. C'est extrêmement important d'avoir cette liaison pour développer l'aéroport, et nous avons là un chantier extrêmement utile au développement de l'agglomération.

Naturellement, nous sommes, comme toutes les collectivités, dans tous les plans universités 2000, 3000, campus, etc. Pas un plan n'échappe malheureusement à notre financement.

Et nous avons une politique culturelle très poussée, qui fait de nous le premier Département pour l'aide à la culture par habitant, avec un montant de 40 Euros par habitant pour l'action culturelle. Nous avons achevé l'an dernier tout le schéma d'enseignement musical dans le département, et nous avons décidé de prendre 20 % de la charge salariale de tous les coûts de l'enseignement musical au niveau du Département, que ce soit du conservatoire jusqu'à l'école de musique rurale.

Donc un Département qui essaye de faire face à l'ensemble des questions qui lui sont posées dans le cadre -si l'on retombe dans les questions juridiques- de la clause de compétence générale que la loi de 1871 nous a accordée. Je rappelle que c'est la première fois que dans le droit français il existait une clause de compétence générale, elle a été accordée aux Départements en premier.

On peut changer, on n'est pas obligé de garder les choses. Donc nous sommes prêts, parce qu'il y a une situation particulière, à ce que les choses changent dans le Rhône. C'est évident, je l'ai dit ce matin. On sait très bien que la particularité d'avoir une grande agglomération, c'est pour nous aussi une occasion d'avoir, bien sûr des problèmes, mais aussi une richesse et un accès à un certain nombre de choses qui n'existent peut-être pas ailleurs.

Donc cette agglomération, nous la voulons la plus forte possible, la plus démocratique possible et la plus efficace possible. Et nous ne sommes pas là pour essayer de défendre un pré carré qui nous appartiendrait, sur lequel on ne voudrait pas bouger parce que c'est à nous. C'est un argument un peu court, qui nous est plutôt étranger. Nous sommes plutôt demandeurs de changements et prêts à les assumer, même si cela doit avoir des conséquences pour le Département, peut-être même pour son existence à l'intérieur de l'agglomération en tant que collectivité territoriale. Mais il ne faut pas que l'on soit les seuls à faire des efforts dans ce cadre-là, il faut que tout le monde en fasse.

La réforme, pour nous, cela ne peut pas être : on supprime le Département. Si c'était cela, compte tenu de l'efficacité de notre action, nous serions contre.

Si c'est : demain on change les choses parce que le pays a changé et qu'il faut tenir compte du fait urbain, de l'agglomération, de la nécessité d'avoir une institution unique, nous sommes prêts à participer à cette affaire-là.

Voilà très simplement ce que je voulais dire en introduction. Et puis, peut-être les collègues peuvent-ils, s'ils le veulent, prendre la parole et nous donner leur vision des choses.

J'ai demandé à tous les Présidents de groupe d'être là, on leur donnera la parole, mais si d'autres veulent s'exprimer, ils peuvent le faire également, étant entendu que vers 15 h 00 vous devez partir vers la Communauté urbaine.

M. RIVALTA.- Nos bancs sont dégarnis aujourd'hui.

Monsieur le Président du Sénat, le Président du Conseil général du Rhône, effectivement, en nous ayant compactés sur l'agglomération, cela lui

donne un peu plus d'air dans le reste du département. Ce n'est pas quelque chose qui est neutre dans le débat. C'est un peu les faits.

En dehors de toute plaisanterie, je pense qu'aujourd'hui le vrai débat que nous avons, c'est la question que j'ai posée, j'ai entendu le Président de la République dire qu'il était opposé à l'élection des Communautés urbaines au suffrage universel, ce sera un élément clé de la discussion.

Je pense qu'effectivement, j'ai discuté d'ailleurs avec M. Gérard Collomb...

M. BELOT.- Les communautés de communes, ce n'est pas la même chose.

M. RIVALTA.- S'il est d'accord pour les communautés urbaines, cela éclaire un peu le chemin.

Le problème du Département ici, c'est 50 % de la compétence sociale et vraiment de la compétence de proximité. Et dans la structuration de la Communauté urbaine, je connais la mécanique puisque je siége dans ces deux assemblées depuis longtemps, aujourd'hui je considère que la Communauté urbaine, dans l'état actuel, est incapable de gérer la compétence sociale.

M. MERCIER.- Je suis assez d'accord avec vous.

M. RIVALTA.- Il faut dire les choses simplement pour savoir comment organiser et restructurer les choses après.

Par contre, si effectivement il y a une élection au suffrage universel, où les conseillers de la Communauté urbaine sont élus sur leur nom et sur la réalité au premier degré du terrain, c'est clair que là, tout le travail que l'on fait tous, sur tous les bancs ici, car en général on arrive à travailler collectivement dans toutes les commissions sur le RMI, sur l'ADPA, sur la politique des handicapés, ce qui représente des heures et des heures de présence en commission, dans la structure actuelle de Communauté urbaine, on ne pourra pas trouver des élus pour faire cela.

Cela amène à partir de là à une technostructure qui se substitue à la démocratie vive que sont les élus.

Donc tout passe je crois aujourd'hui par l'élection de ladite Communauté urbaine élargie au suffrage universel.

La deuxième condition, je reste convaincu, y compris du temps de M. Raymond Barre qui a essayé d'élargir les choses, que si on ne dit pas : « Les communes ont telle surface », à la Communauté urbaine, on va passer 150 ans.

Je suis le Président des transports en commun, tout le monde veut bien qu'on aille desservir avec des lignes de tramway, de métro, de bus, etc., mais personne ne veut payer dès que l'on sort de notre territoire, y compris le Président de la Région d'ailleurs qui me doit de l'argent.

M. MERCIER.- Vous auriez dû lui dire ce matin.

M. RIVALTA.- Monsieur Michel Mercier m'en donne, mais jamais au niveau où l'on m'en doit, j'en profite pour réclamer.

L'élection de la Communauté urbaine au suffrage universel et l'élargissement de façon quasiment obligatoire, si on n'a pas ces deux règles-là, je ne vois pas comment on peut déboucher.

Après, sur l'histoire d'agglomération, de métropole, je veux bien que ce soit l'axe Lyon - Bourgoin, car il nous demande des transports. Le nord Isère, parce qu'il nous demande des transports. Il a exclu la partie de l'Ain, mais si on ne leur impose pas d'être rattachés..., car le Maire de Miribel qui est membre de mon parti, le problème dans cette affaire-là, c'est que non seulement il ne veut pas payer mais qu'en plus il serait prêt à nous réclamer de l'argent. La bonté du peuple a des limites. Je veux bien que les bus aillent jusqu'à Miribel, etc., mais à une condition, c'est que l'on nous rétribue. Je rappelle que dans un transport public, l'usager paye 25 %, donc il y a des réalités incontournables.

Je pose ces questions-là. C'est le suffrage universel, l'élargissement obligatoire, et c'est à partir de là que l'on peut répartir les compétences, notamment celle du Département, qui est une compétence très sensible et une compétence de terrain, et qui est celle de l'action sociale et de ce que cela représente en termes de budget.

Après viendront des choses secondaires. Par exemple je n'étais pas d'accord avec M. Queyranne ce matin quand il parlait de la voirie. Les nationales et les autoroutes, je pense que cela doit être de compétence de la Région, parce que ce sont des structures qui sont ramifiantes vis-à-vis de l'ensemble de la région. Par contre, tout ce qui est voirie départementale et autres, effectivement cela peut venir dans la communauté de communes avec le transfert de personnel, de moyens financiers, etc.

Et après, restera le problème majeur, qui est celui de la répartition des finances, celui de la répartition du personnel, et ce genre d'organisation. Mais si on y met de la bonne volonté, on sait tout de même trouver ce genre de solution.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire. Nous avons essayé de réfléchir collectivement à ce genre de question.

M. PELAEZ.- Monsieur le Président, j'ai été 13 ans élu à la Ville de Lyon sur les listes, et je suis depuis 10 mois à peu près maintenant élu au Conseil général, élu au suffrage universel direct uninominal. Cela m'a permis de voir la différence et de voir très clairement la force politique et la puissance politique de cette assemblée.

Quelle est aujourd'hui la difficulté de la Communauté urbaine de Lyon, comme d'ailleurs de toutes les communautés urbaines ? C'est qu'elles n'ont pas de légitimité politique. Et quand on n'a pas de légitimité politique, forcément le technique et l'administratif prennent le dessus sur la politique.

Je suis d'accord avec mon collègue pour dire qu'il est impensable que la Communauté urbaine, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, puisse avoir les compétences du Département, surtout pour ce qui est des compétences sociales.

Je pense que cette nouvelle collectivité territoriale, telle qu'elle a l'air de se dessiner ou en tout cas sur laquelle j'ai eu l'impression qu'il y avait un consensus ce matin, même si les positions vont peut-être évoluer avec le temps, mais en tout cas ce matin j'ai eu l'impression qu'il y avait une certaine forme de consensus, je pense que cette nouvelle collectivité ne pourra véritablement fonctionner que si l'élection est non seulement au suffrage universel direct mais au suffrage universel direct uninominal. Ce qui lui permettra non seulement d'avoir totalement la légitimité politique, mais en plus d'être véritablement reconnue par le citoyen.

Cela peut paraître bizarre de ma part, puisque je suis élu d'un petit parti politique qui généralement a besoin d'élections par liste pour pouvoir exister, mais tant pis, je le fais, c'est mon habitude, je ne vais pas changer aujourd'hui.

M. MERCIER.- C'est un très vieux parti.

Tout part de l'idée de respecter chacun. Le scrutin uninominal est un scrutin qui permet le respect de tous les élus.

Pourquoi une assemblée comme celle-là a-t-elle une certaine âme ? Pour une raison toute simple, il n'y a là que des vainqueurs. Tout le monde a gagné l'élection. Tous ceux qui sont là. Tous les élus ont gagné une élection. Et cela change beaucoup les choses. Cela permet de respecter les uns et les autres parce que chacun a gagné son élection et est l'émanation d'une volonté clairement affirmée des électeurs.

M. PELAEZ.- Si ce matin j'ai bien compris, il y aura de nouvelles collectivités territoriales uniquement pour les trois, quatre ou cinq grandes agglomérations sur le territoire national, et qui seraient élues au suffrage universel direct, de liste ou pas liste, peu importe.

Et si j'ai bien compris, après, la démarche nationale, et en tout cas la volonté du Président de la République, est que les futurs conseillers régionaux, sûrement pas en 2011 mais vraisemblablement en 2014, soient élus par des conseillers territoriaux.

Qui va représenter au Conseil régional ou comment les élus de la métropole vont-ils être représentés au Conseil régional dans cette condition-là ? Il me semble que constitutionnellement on ne peut pas avoir dans une même assemblée deux élus, élus par deux suffrages différents. Si on est sur le suffrage par liste.

Mme NACHURY.- Monsieur le Président, pour faire suite au débat de ce matin, je pense que nous sommes nombreux à être d'accord pour avancer pour les évolutions qui sont nécessaires. Simplement, l'expérience permet aussi de verser un certain nombre d'éléments au débat.

Je ne sais pas comment s'organisera une nouvelle communauté urbaine et quelle place sera laissée aux communes et donc aux maires.

J'aimerais bien que l'on verse à ce débat l'expérience des maires de l'arrondissement, puisqu'à Lyon s'applique la loi PML. J'ai été pendant six ans Maire d'arrondissement, on a toute l'éligibilité puisqu'à la Ville de Lyon il n'y a pas un seul scrutin mais neuf scrutins, mais avec des pouvoirs assez limités,

avec simplement une dotation de fonctionnement, aucune possibilité d'investissement, aucune autorité sur le personnel. Finalement, nous sommes un peu des fusibles, les gens viennent nous rencontrer, on donne parfois un peu l'image d'une gare de triage, quelle que soit ensuite l'énergie que l'on peut mettre dans l'aspect relationnel et pour faire avancer les dossiers.

Donc je pense que cette expérience-là devrait être aussi intéressante pour bâtir ce qui pourrait être une nouvelle communauté urbaine.

Ensuite, aujourd'hui la Ville de Lyon c'est à peu près 6 000 agents. La Communauté urbaine, c'est à peu près 6 000 agents. Le Conseil général, dans la partie qui pourrait être comprise dans la Communauté urbaine, c'est peut-être 2 500 agents. Cela fait tout de même une structure extrêmement importante, extrêmement lourde. Cela aussi, c'est peut-être à regarder.

Enfin, vous m'avez confié la délégation à l'enfance, à la famille et à la jeunesse, et parfois je me rends compte que dans le cadre de ces dispositifs sociaux, il n'est pas inutile d'avoir un peu de recul. Il ne faudra pas non plus négliger cela dans le transfert des compétences et dans l'exercice parce que parfois, on ne peut pas tout à fait confondre ce que sont des compétences de proximité avec éventuellement une politique qui aujourd'hui est départementale, par exemple en protection de l'enfance.

Je vous remercie.

M. MIGUET.- Monsieur le Président du Sénat, chers Confrères, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, nous sommes très heureux dans la profession vétérinaire que le Président du Sénat soit...

M. MERCIER.- J'ai oublié de dire combien nous coûtait l'École vétérinaire dans notre budget, c'est une belle somme.

M. MIGUET.- Elle ne coûte pas très cher au Département.

M. MERCIER.- Si, on a tout refait.

M. MIGUET.- Je voudrais remercier la mission du Sénat et ses membres de venir nous écouter et échanger avec notre assemblée.

Le département du Rhône est marqué par une situation particulière, sur une population globale de plus de 1,7 million habitants, 1,3 million vit dans l'agglomération lyonnaise. Aussi, s'il peut paraître pertinent de favoriser l'émergence d'une grande métropole lyonnaise sur le territoire rhodanien, il est aussi important de ne pas occulter l'avenir des territoires plus ruraux.

Le Département est la collectivité des solidarités pour les plus exposés d'entre nous, mais c'est aussi la collectivité des solidarités entre territoires.

Je suis élu au Département du Rhône depuis 5 ans (c'est hier), et je voudrais témoigner du rôle majeur que joue cette institution pour le mieux vivre de nos concitoyens et de nos territoires.

Les politiques sont appliquées avec ambition mais aussi avec beaucoup de rigueur et de contrôles. Nos fonctionnaires territoriaux, à Lyon ou dans nos cantons, travaillent sans relâche aux missions du Département qui, à l'inverse

de l'État, apporte au plus près de nos concitoyens tous les services du Département dans les Maisons du Rhône.

Aussi, le chef de l'État souhaite une réforme des collectivités. Je voudrais simplement que cette réforme n'abaisse pas, ne diminue pas l'excellence des services que nous apportons aux populations les plus exposées et aux territoires les plus défavorisés.

La réforme territoriale pose la question de l'avenir des cantons. Si nous comprenons la volonté de réformer leur organisation, il nous semble primordial de ne pas retenir le seul critère démographique et d'inclure un critère territorial.

Quel sens aurait un canton dont la taille représente les deux tiers d'une circonscription ? Avant de traiter des dossiers, un conseiller général a pour mission de gérer un territoire pour le compte des concitoyens qui le composent. Selon nous, il est donc nécessaire de conserver un lien de proximité fort entre les citoyens et les élus. Le lien entre le Conseiller général et les habitants du canton, en zone rurale ou en zone semi-rurale, est un lien fort et un lien historique qui rassure nos concitoyens.

À propos du financement, il nous semble urgent de réformer la fiscalité locale. Si la suppression de la taxe professionnelle annoncée la semaine dernière est une mesure susceptible de renforcer la compétitivité et l'attractivité de nos territoires, il est impératif de permettre le maintien des recettes des collectivités locales.

La création d'une fiscalité verte peut être une piste intéressante.

En tout état de cause, une réforme du financement des collectivités ne peut se faire que dans le sens d'une fiscalité locale plus juste, susceptible d'atténuer les différences entre les territoires.

Enfin, il convient de proscrire fermement le transfert de nouvelles compétences aux collectivités locales sans contrepartie fiscale durable.

Pour finir, je souhaiterais également revenir sur le rôle actuel de l'État.

Depuis les lois de décentralisation, l'État conserve les services dont les missions ont été transférées aux collectivités. Une réflexion sur l'évolution de ces mêmes collectivités ne peut se faire, selon nous, sans une refonte importante des services déconcentrés, pour que ces derniers deviennent de véritables ressources pour les collectivités locales.

Je vous remercie.

M. FLACONNECHE.- Messieurs les Présidents, chers Collègues, une réflexion et une interrogation. La réflexion, c'est par rapport à l'échelon de proximité.

Je crois que tout naturellement l'échelon de proximité est celui qui a le territoire le plus pertinent, le plus proche du concitoyen, donc c'est de mon point de vue, la commune.

Le Département a une proximité sur le plan territorial, mais qui est liée non pas à sa situation, à son périmètre, mais au mode de scrutin. Ce qui est complètement différent, car avec le mode de scrutin, on pourrait donner de la proximité absolument à n'importe quel échelon.

M. MERCIER.- Et aussi ses compétences.

M. FLACONNECHE.- Absolument.

Donc l'échelon de proximité pour moi, c'est la commune ou l'arrondissement dans le cadre PML.

L'arrondissement, il me semble qu'il y a une situation avec PML qui nous a donné une expérience de ce que pourrait être le devenir des communes en présence d'une communauté urbaine ou d'une métropole.

Je crois à cet égard qu'il faut se garder de reproduire ce que l'on a fait avec les arrondissements, c'est-à-dire de limiter à très peu de pouvoirs, et par ailleurs de faire en sorte que ces arrondissements soient en permanence dans une situation un peu de mendiants à l'égard de la ville, à l'égard de la commune, et non seulement de mendiants mais automatiquement dépensiers, car ils n'assument pas la responsabilité de la fiscalité.

Donc je crois que si l'on veut réellement responsabiliser l'échelon de proximité, qui pourrait être demain les communes et les arrondissements dans la même situation, il faut faire en sorte que ces arrondissements ne soient pas dans cette situation de dépendance mais aient la responsabilité, y compris sur le plan fiscal.

Par rapport à cela, je me pose la question : pourquoi ne pourrait-on pas revenir à ce qui a existé et fait ses preuves à une certaine époque, c'est-à-dire aux centimes additionnels, qui permettraient de responsabiliser la structure de proximité sur un certain nombre de points financiers, aussi bien en matière d'investissement que de fonctionnement ?

M. BELOT.- J'ai présidé un Conseil général pendant très longtemps. J'ai considéré que c'était une fonction noble que d'être conseiller général, parce que c'est d'abord un scrutin de responsabilité personnelle.

Monsieur Michel Mercier l'a dit tout à l'heure, on est tous des vainqueurs ici, ceux qui sont conseillers généraux ont été élus sur leur nom, ont dû convaincre des électeurs. D'autres ont dû convaincre, qu'ils soient de droite ou de gauche, des militants. Ce n'est pas le même métier. Et ce n'est pas le même comportement sur le terrain. Ce n'est pas la même conception de la vie publique.

Cela sous-tend tous nos débats, parce que le cas du Rhône est un cas particulier. Il n'y en aura pas 50 en France, cela se jouera à Marseille, ici, Bordeaux c'est beaucoup moindre, et en Haute-Garonne. Voilà grosso modo ce que l'on va trouver. Ailleurs il n'y a pas la même proportion entre la zone agglomération et l'ensemble du département.

Ici, c'est 1,3 million habitants sur 1,7 million, c'est un cas très particulier.

M. MERCIER.- Je dirais que c'est une fois et demi la Charente.

M. BELOT.- Je suis charentais inférieur, et cela fait beaucoup plus. *(Rires)*. Le double.

C'est un cas particulier. Alors, comment le traiter ?

Ce matin j'ai recadré un peu M. le Maire de Lyon, qui était toujours très ambigu entre métropole/agglomération, et les communes et l'agglomération.

Il faut être clair, si on s'engage dans une affaire de métropole, cela veut dire que les communes deviendront des quartiers, qu'elles auront peut-être un budget mis à disposition par l'agglomération, mais qu'elles n'auront pas de budget propre car elles n'auront rien à voter du tout.

M. MERCIER.- Elles ne seront plus collectivités territoriales.

M. BELOT.- C'est quelque chose d'important. Faut-il encore que les gens le veuillent. Nous sommes venus pour entendre. Nous n'avons pas été très directifs, très actifs dans les débats ce matin, nous étions là surtout pour voir les gens réagir.

Donc avant d'essayer de mettre tout cela dans une proposition de loi, il faut bien réfléchir à ce que l'on fait : soit l'agglomération procède des communes, soit les communes ou les quartiers procèdent de l'agglomération.

M. RIVALTA.- Vous avez parlé de métropole, vous vouliez dire agglomération ?

M. BELOT.- Oui.

M. RIVALTA.- Deux niveaux ont été expliqués : le niveau agglomération élargie et le niveau métropole.

M. BELOT.- D'après ce que j'ai compris, car la question a été posée au Maire de Lyon, il veut qu'il y ait une réalité fonctionnelle, une coopération avec Saint-Étienne, avec l'Est. Dans l'état actuel du droit, il suffit de faire un syndicat mixte entre des gens qui veulent faire des choses, ce n'est pas compliqué du tout.

Mais j'ai compris que l'agglomération, ce n'était pas cela, c'était Lyon.

Une chose est apparue également, c'est qu'en 1960 ou 1966, une loi venue de Paris a imposé un périmètre, qui correspondait à celui de l'existant de l'époque, et les choses ont bougé depuis. Donc il n'y a plus coïncidence entre la réalité de l'agglomération, la réalité des bases fiscales et la réalité juridique tout court.

J'ai compris aussi que ce ne serait pas consensuel que de mettre les gens de force dans un bocal. Sauf si c'est Paris qui prend la décision. Mais Paris a toujours le dos large.

Voilà les questions qui émergent de cette affaire, mais il sera important tout de même que vous preniez à un moment ou un autre des positions. Nous, au niveau national, je parle sous le contrôle de mes collègues, on s'aperçoit

que la France est vraiment très diverse. Les gens de l'Alsace disent : « Nous voulons une seule entité » et ici, vous n'êtes pas dans ce cas de figure, même s'il y a une volonté d'agglomération.

Cela veut dire que l'on sera vraisemblablement obligé, dans l'esprit de la loi, de laisser une marge à l'initiative locale et à l'expression de la volonté locale. Ce qui veut dire que tout cela ne peut pas venir d'en haut en disant : « On prend une carte, la plus récente, voilà ce que cela donne aujourd'hui, on prévoit à trois ans ce que cela va donner, et maintenant vous passez dans la même moulinette ».

Je ne sais pas si la tribu gauloise de Lyon est ce que vous souhaitez ?

Mme GARBRECHT.- Si je prends le territoire dont je parlais ce matin, qui couvre l'aéroport Saint-Exupéry, ce territoire-là est aujourd'hui communauté de communes. Il ne veut absolument pas entrer dans ce grand méchant loup qu'est le Grand Lyon. Si on lui donne le choix, il dira non, et il ira bras ouverts retrouver notre Président du Conseil général dans ce qu'il restera du Département. Et là vous avez une aberration au niveau du bassin de vie et de la fonctionnalité.

Je ne sais pas quelle est la réponse.

M. BELOT.- Il y a des règles dans la République, qui sont celles de la majorité qualifiée renforcée. C'est-à-dire : tant de population, tant de communes, représentant tel pourcentage de la population, peuvent imposer à d'autres.

M. KRATTINGER.- Vous avez posé quatre questions, je vais essayer de répondre très brièvement :

1) Vous avez parlé d'extension, M. Rivalta a posé la question et vous la posez également. Il y a trois possibilités :

L'extension volontaire : les gens décident d'entrer dedans après discussions, débats, réflexions ou échanges. Cela peut durer deux ou trois ans, cela ne peut pas se faire en une semaine.

Une attitude plus volontariste consiste à créer les conditions, à provoquer la discussion dans un quadrilatère : préfet, président de Conseil général, président de communauté d'agglomération et les maires, ceux dedans et ceux à l'extérieur. Et là il peut y avoir des conditions qui aident les gens à prendre des décisions : il faut rendre pertinents les périmètres de coopération intercommunale, quels qu'ils soient, sur les trois étages de la coopération. Il faut l'achever et la rendre pertinente, cohérente, efficace, etc.

Pour cela, il y a plusieurs outils. Si l'on dit aux gens : « Vous entrerez sur un périmètre qui sera défini par le préfet, et si vous entrez avant telle date, vous ne payerez pas le droit d'entrée, ou si vous entrez après telle date, vous serez obligés de financer ce que vous n'avez pas payé avant », les gens vont se poser des questions.

De la même façon, s'il y a des pénalisations de dotation pour ceux qui n'entreront pas dans les périmètres pertinents qui auraient été décidés par des

commissions départementales de la coopération, les gens se poseront les questions.

Donc il y a tout de même des moyens d'inspirer un peu la réflexion. Cela s'est fait comme cela jusqu'à maintenant. Il y a déjà des outils dans la loi à cet effet. Il faut le savoir.

La dernière solution est autoritaire a priori, ce n'est pas celle-là qui sera retenue probablement.

2) Vous avez parlé des élections au suffrage universel uninominal ou scrutin majoritaire dans une agglomération. On aura du mal à faire admettre aujourd'hui une certaine forme de recul de la parité.

Or, à l'intérieur de l'agglomération, vous avez un maximum de communes où les conseils municipaux sont élus dans un scrutin proportionnel de listes avec une représentation paritaire. Donc la loi prévoit qu'il ne peut plus y avoir de régression à la parité, là c'est le Conseil constitutionnel qui le dirait, mais c'est tout de même un obstacle au recul sur ce terrain-là.

3) Le rôle des maires après, essentiel si l'on veut qu'il y ait de la confiance dans le progrès.

Je crois qu'il y a une clé sur laquelle on est assez d'accord, c'est : la subsidiarité.

M. MERCIER.- C'est Saint-Thomas.

M. KRATTINGER.- Non, c'est important. Le Maire de Bordeaux nous disait : « Si on ne fait pas comme cela, on n'y arrivera pas. On aura un conflit ouvert avec les maires ». Et M. Collomb le disait ce matin : « Les maires doivent pouvoir s'occuper des écoles, des places publiques, d'entretien, d'un certain nombre de choses. »

Donc il y a une solution de régler cela par la subsidiarité, en la cultivant à l'intérieur de chaque agglomération.

4) Les ressources : elles ont été largement balisées par la loi, elles sont connexes avec tous les transferts, normalement la collectivité doit avoir une certaine autonomie par rapport à ses recettes. Donc il faut rester dans ce périmètre-là aujourd'hui.

Nos réflexions tournent autour de cela.

Mme GOURAULT.- Je voulais revenir sur le mode de scrutin pour dire qu'il y a en ce moment une espèce de tendance, je le dis d'autant plus facilement que je suis un sénateur élu au scrutin uninominal à deux tours, donc pas à la proportionnelle, une espèce de tendance à penser ou à faire croire que quand on est élu au scrutin uninominal, on est élu, et quand on est élu au scrutin proportionnel de listes, on est arrivé en parachute. Il faut tout de même faire attention.

J'ai fait beaucoup d'élections dans ma vie, j'espère en faire encore. Quand on mène une liste aux municipales, c'est une liste proportionnelle avec une liste majoritaire mais au bout, on se sent élu tout de même. Donc je

pense qu'il faut faire attention à cette vision. Ma collègue, Mme Dini, je n'ai jamais pensé qu'elle n'était pas élue au Sénat. Elle est élue et elle tient sa place, je tiens à le dire. Ma collègue maire de Bron, que je connais bien, également.

M. MERCIER.- Elle est tête de liste et elle ne laisserait pas sa place de tête de liste pour être quatorzième sous prétexte qu'elle serait élue quand même.

Mme GUILLEMOT.- Elle a raison. Et en plus elle se fait élire le même jour maire et conseillère générale, Monsieur le Président.

M. LARCHER.- Monsieur le Président, chers Collègues élus du Département et tous nos collègues Sénateurs ici présents, d'abord merci, Monsieur le Président, pour votre accueil, pour la vivacité avec laquelle vous avez participé au débat ce matin et pour la manière sans détour avec laquelle vous avez exprimé un certain nombre de positions. Ce n'est pas si fréquent, et je voulais le souligner. C'est d'ailleurs l'un des objets qui nous conduit à aller sur le terrain.

Mais vraiment, merci de votre accueil et de l'excellent déjeuner ; dans les quatre institutions françaises, quand je me compare avec les trois autres représentants de ces institutions, je suis le dernier à aimer la table et je compte bien tenir ma place.

Deux choses : notre objectif, l'objectif de la mission et du Président du Sénat, c'est aussi d'entendre vos points de vue, vos propositions pour éclairer les réflexions qui sont conduites.

Et quand même partir d'un constat : les collègues qui sont revenus ou venus au Sénat en septembre dernier, quelle qu'ait été leur sensibilité, sont tous revenus avec un message : « Essayons d'y voir plus clair. Simplifions : qui fait quoi ? Comment monte-t-on un dossier ? »

Nous avons donc des problèmes qui sont diagnostiqués sur le terrain par les élus locaux qui sont je dirai nos électeurs, et nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte.

Deuxième chose : je crois que nous devons être à la fois audacieux et pragmatiques.

Et peut-être parce qu'on en a moins parlé, je voudrais répondre d'un mot -et pas simplement parce qu'il est vétérinaire- à M. Frédéric Miguet.

Comment articule-t-on un espace rural de qualité, des villes moyennes, des petites villes, des bourgs-centres à proximité ou dans le périmètre d'attraction d'une grande ville, d'une grande métropole ?

Si on veut rendre le territoire compétitif, ce n'est pas simplement une partie du territoire en délaissant une autre du territoire.

Et je crois, cher Claude Belot, et m'adressant au Premier vice-président et au rapporteur, qu'il faut aussi que l'on réfléchisse, je sais que cela fait partie de nos réflexions futures, à ce que ce territoire-là ne soit pas pris en étau entre deux métropoles.

Souvenons-nous de ce que nous avons entendu, y compris en Charente-Maritime : leur capitale n'est pas Poitiers, au nord c'est Nantes, au sud c'est Bordeaux. Et donc ce territoire, comment a-t-il une gouvernance, une vie propre, et comment aussi sort-il compétitif ?

Je crois qu'une partie des réponses, ce matin le Président Mercier en a apporté un certain nombre d'éléments, est aussi dans l'articulation et la gouvernance entre l'espace rural et l'espace urbain qui n'est pas dans la métropole et la métropole elle-même. Si nous ne trouvons pas aussi l'articulation entre ces deux espaces, finalement nous aurons fragmenté le territoire, alors que l'objectif est plutôt de coudre le territoire.

Je crois que c'est un élément de réflexion, je voulais aussi l'apporter comme tel.

Et j'insiste sur un dernier point, Monsieur le Président, on l'a beaucoup dit, la réponse ne peut pas être la même partout. Mais la réponse ne peut pas non plus être une réponse à la carte avec cinquante plats à choisir sur quelque chose qui deviendrait illisible. Il faudra bien avoir un certain nombre d'arcs-boutants communs.

Avec une dernière réflexion pour l'intercommunalité qui n'est pas métropolitaine.

J'ai bien entendu le message sur la force du scrutin uninominal, parce qu'au scrutin majoritaire proportionnel, c'est d'abord la tête de liste qui quelque part reçoit dans l'élection municipale une très forte légitimité. Mais nous ne pourrons pas continuer à lever des taxes, et je parle de la taxe professionnelle unique, dans le déséquilibre démocratique qu'est la réalité d'aujourd'hui. Qu'on le veuille ou non, quand des populations sont dix fois moins représentées que d'autres, il y a un moment où des principes d'août 1789, du plus beau texte qui n'était pas encore la République, signé de la main du Roi, rappellent que la quotité levée de l'impôt doit aussi représenter une quotité des citoyens.

Je dois dire que sur ce sujet-là, nous avons un singulier déficit. Et aujourd'hui, y compris dans ma propre communauté de communes, où la plus petite commune envoie deux délégués, et la plus grande, en l'occurrence la mienne, en envoie sept, où la différence est de 1 à 22 en termes de population, on ne pourra pas continuer à imaginer que 40 % des ressources votées, qui forment 100 % de la communauté de communes, le soient dans un déséquilibre de 1 à 22. Je vous le dis tout de suite, avec huit ans et un très bon avocat à la Cour de justice européenne, nous faisons annuler toutes les délibérations au nom simplement de l'égalité devant la décision de l'impôt.

Je l'ai dit devant la commission de M. Balladur, M. Perben était là, il m'a entendu. J'ai vu le Professeur Casanova réagir aussi en disant qu'il y avait là un vrai sujet. Il faut que nous réfléchissions, parce que le texte de transition qui était le texte de M. Jean-Pierre Chevènement, je le dis d'autant plus que j'étais le rapporteur des pays dans une vie antérieure, avec Claude Belot on a fait le texte sur l'aménagement du territoire, on était co-rapporteurs ensemble, je crois que nous devons réfléchir, notamment dans la préoccupation des plus petites communes, qu'il y a là un sujet majeur que l'on devra aussi aborder.

C'était le Sénat sur le terrain, nous continuerons. Nous allons dans les Hautes-Pyrénées mais nous avons vu que nous avons de la neige même dans le Rhône, ce qui nous amène à penser que dans les Hautes-Pyrénées, nous aurons naturellement du soleil.

Merci, Monsieur le Président du Conseil général, pour votre accueil.

M. MERCIER.- Merci d'être venus.

(Applaudissements).

(La séance est levée à 15 h 00).